

Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise



CS 30138 – 74601 SEYNOD Cedex
Tél . 04.50.51.98.50 - Fax 04.50.45.52.34

DECISION DU PRESIDENT N°2021-DEC-22
Cession d'un serveur DELL R520TPM à la
société LM consulting

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2016-03-27 du 16 juin 2016, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a autorisé le Président du CDG74 à céder le matériel et mobilier de moins de 2 000 €,
Vu le résultat de la vente aux enchères sur la plateforme Agorastore.

DECIDE

Article 1 : le serveur – DELL R520TPM est vendu à la société LM CONSULTING, 23 impasse Claude Monet 69150 DECINES CHARPIEU, pour un montant de 300,00 €.

Article 2 : le bien est sorti de l'état de l'actif du CDG74.

Article 3 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 25 novembre 2021

Le Président du CDG 74,

Antoine de MENTHON

